

COPIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2023

COPIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2023

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 17
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
ANNEXE A - REVENUS DE GESTION	18
ANNEXE B - AUTRES PRODUITS (CHARGES)	18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
COPIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION)

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme COPIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION) (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire ses produits d'activités dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Certaines licences requièrent que les produits soient remis en fonction des reproductions réellement effectuées par le détenteur de la licence. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de licences, de l'excédent des produits sur les charges de l'exercice terminé le 31 mars 2023 et 2022, de l'actif à court terme et de l'actif net à ces dates.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Les états financiers de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion avec réserve sur l'impossibilité d'auditer l'intégralité des produits d'activités en date du 8 juin 2022.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

APSV comptables professionnels agréés inc.

APSV comptables professionnels agréés inc.¹

Montréal, le 9 juin 2023

¹ Par Caroline Pombert, CPA auditrice

COPIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION)

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
PRODUITS		
Revenus de gestion (annexe A)	2 525 470 \$	2 410 871 \$
Amortissement des apports reportés afférents aux actifs incorporels	<u>49 800</u>	<u>24 900</u>
	<u>2 575 270</u>	<u>2 435 771</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	1 244 185	1 471 774
Loyer et frais connexes	204 839	175 407
Support informatique	171 423	131 055
Amortissement des actifs incorporels	121 570	124 898
Honoraires professionnels	73 256	131 946
Cotisations et affiliations	42 073	41 764
Communications	36 235	46 180
Publicité et promotion	28 911	20 862
Services professionnels	27 580	32 000
Honoraires juridiques	23 195	61 956
Frais de représentation	15 297	1 836
Assurances	12 080	8 492
Amortissement du matériel informatique	11 332	16 105
Amortissement du mobilier de bureau et des améliorations locatives	10 715	13 004
Fournitures de bureau	7 973	13 256
Frais de réunions	5 313	1 272
Formation	4 451	4 135
Intérêts et frais bancaires	4 416	2 133
Entretien et réparations	<u>1 762</u>	<u>1 709</u>
	<u>2 046 606</u>	<u>2 299 784</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES		
PRODUITS (CHARGES)	528 664	135 987
Autres produits (charges) (annexe B)	<u>26 182</u>	<u>(14 181)</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>554 846</u> \$	<u>121 806</u> \$

COPIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION)

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	Affecté - réserves (note 12)	Investi en immobilisations et actifs incorporels	Non affecté	2023 Total	2022 Total
SOLDE AU DÉBUT	1 700 000 \$	438 292 \$	1 683 115 \$	3 821 407 \$	3 699 601 \$
Excédent des produits sur les charges	-	(93 817) ¹	648 663	554 846	121 806
Affectation de l'exercice (note 12)	1 300 000	-	(1 300 000)	-	-
Acquisitions de l'exercice	<u>-</u>	<u>484 384</u>	<u>(484 384)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>3 000 000</u></u> \$	<u><u>828 859</u></u> \$	<u><u>547 394</u></u> \$	<u><u>4 376 253</u></u> \$	<u><u>3 821 407</u></u> \$

¹Solde composé de :

Amortissement des immobilisations	(22 047)
Amortissement des actifs incorporels	(121 570)
Amortissement des apports reportés afférents aux actifs incorporels	<u>49 800</u>
Total	<u><u>(93 817)</u></u>

COPIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION)

BILAN

31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	8 749 517 \$	3 156 304 \$
Placements (note 3)	13 633 963	17 764 489
Débiteurs (note 4)	2 027 381	2 695 037
Frais payés d'avance	<u>8 863</u>	<u>6 316</u>
	<u>24 419 724</u>	<u>23 622 146</u>
IMMOBILISATIONS (note 5)	67 545	83 177
ACTIFS INCORPORELS (note 6)	<u>935 614</u>	<u>579 214</u>
	<u>1 003 159</u>	<u>662 391</u>
	<u>25 422 883</u> \$	<u>24 284 537</u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Sommes à distribuer (note 8)	20 414 455 \$	19 855 537 \$
Créditeurs (note 9)	325 983	266 040
Produits perçus d'avance	185	26 119
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	<u>30 000</u>	<u>-</u>
	<u>20 770 623</u>	<u>20 147 696</u>
DETTE À LONG TERME (note 10)	-	30 000
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX ACTIFS INCORPORELS (note 11)	174 300	224 100
INCITATIF REPORTÉ - LOYER	<u>101 707</u>	<u>61 334</u>
	<u>276 007</u>	<u>315 434</u>
	<u>21 046 630</u>	<u>20 463 130</u>
ACTIF NET		
AFFECTÉ - RÉSERVES (note 12)	3 000 000	1 700 000
INVESTI EN IMMOBILISATIONS ET ACTIFS INCORPORELS NON AFFECTÉ	<u>828 859</u>	<u>438 292</u>
	<u>547 394</u>	<u>1 683 115</u>
	<u>4 376 253</u>	<u>3 821 407</u>
	<u>25 422 883</u> \$	<u>24 284 537</u> \$

APPROUVÉ,

_____, administrateur

_____, administrateur

COPIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION)

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	554 846 \$	121 806 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	22 046	29 109
Amortissement des actifs incorporels	121 570	124 898
Amortissement des apports reportés afférents aux actifs incorporels	(49 800)	(24 900)
(Gain) perte sur disposition de placements	463 751	(7 939)
(Gain) perte non réalisé(e) sur placements	(151 450)	380 659
Incitatif reporté - loyer	<u>40 373</u>	<u>13 216</u>
	1 001 336	636 849
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	667 656	7 355 752
Frais payés d'avance	(2 547)	(310)
Droits à distribuer	431 797	(317 399)
Créditeurs	59 943	(695 123)
Produits de placements à distribuer	127 121	(888 975)
Produits perçus d'avance	<u>(25 934)</u>	<u>26 119</u>
	<u>2 259 372</u>	<u>6 116 913</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(8 110 627)	(17 338 809)
Produit de disposition de placements	11 928 852	12 665 171
Acquisition d'immobilisations	(6 414)	-
Acquisition d'actifs incorporels	<u>(477 970)</u>	<u>(125 933)</u>
	<u>3 333 841</u>	<u>(4 799 571)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	5 593 213	1 317 342
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>3 156 304</u>	<u>1 838 962</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>8 749 517</u></u> \$	<u><u>3 156 304</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

COPIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction, est un organisme constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec). Fondé le 25 novembre 1997 par l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) et l'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ), l'organisme a pris le relais de l'UNEQ qui gérait depuis 1982 les droits de reproduction sur les oeuvres imprimées.

L'organisme a pour mission :

- de représenter les auteurs et les éditeurs aux fins de gestion collective de leurs droits de reproduction;
- d'assurer le contrôle de l'utilisation des oeuvres protégées par la Loi sur le droit d'auteur et de défendre les intérêts des auteurs et des éditeurs quant à la reproduction de leurs oeuvres;
- de faire reconnaître et respecter la propriété intellectuelle des auteurs et des éditeurs.

L'organisme permet aux usagers de reproduire légalement des oeuvres protégées par le biais de licences prévoyant le respect de certaines modalités d'utilisation et le paiement de tarifs équitables afin d'assurer la distribution de redevances aux titulaires de droits.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations et des actifs incorporels amortissables.

Comptabilisation des produits

Licences

Les produits de licences sont comptabilisés sur la durée de la licence sous-jacente, lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations et actifs incorporels amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations et actifs incorporels afférents.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rattachent.

COIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	35 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	11 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire et les taux indiqués ci-dessous :

	Période
Logiciels	5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des actifs financiers évalués à la juste valeur qui se composent des obligations, des actions et des fonds négociés en bourse. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des autres placements et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des droits à distribuer, des produits de placement à distribuer, des créditeurs et de la dette à long terme.

COPIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. PLACEMENTS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Fonds de marché monétaire, au coût	8 708 048 \$	11 158 509 \$
Obligations, portant intérêt à des taux variant de 1,50 % à 5,75 %, échéant de juin 2023 à juin 2031 (coût 2 942 190 \$; 3 407 658 \$ en 2022)	2 755 857	3 212 607
Actions et fonds négociés en bourse (coût 2 202 472 \$; 3 576 791 \$ en 2022)	<u>2 170 058</u>	<u>3 393 373</u>
	<u>13 633 963</u> \$	<u>17 764 489</u> \$

4. DÉBITEURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Licences	1 979 569 \$	2 654 869 \$
Intérêts courus	<u>47 812</u>	<u>40 168</u>
	<u>2 027 381</u> \$	<u>2 695 037</u> \$

COPIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

5. IMMOBILISATIONS

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	103 402 \$	66 780 \$	36 622 \$	45 778 \$
Matériel informatique	78 978	57 934	21 044	25 961
Améliorations locatives	<u>17 150</u>	<u>7 271</u>	<u>9 879</u>	<u>11 438</u>
	<u>199 530 \$</u>	<u>131 985 \$</u>	<u>67 545 \$</u>	<u>83 177 \$</u>

6. ACTIFS INCORPORELS

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	2 357 534 \$	1 872 385 \$	485 149 \$	579 214 \$
Logiciels en développement	<u>450 465</u>	<u>-</u>	<u>450 465</u>	<u>-</u>
	<u>2 807 999 \$</u>	<u>1 872 385 \$</u>	<u>935 614 \$</u>	<u>579 214 \$</u>

7. MARGE DE CRÉDIT

La société dispose d'une marge sur carte de crédit de 20 000 \$ au taux de 15,2 %. Au 31 mars 2023, cette marge est utilisée à hauteur de 2 048 \$ et est comptabilisée dans les créditeurs.

8. SOMMES À DISTRIBUER

	2023	2022
Droits à distribuer	20 517 745 \$	19 500 915 \$
Produits de placements à distribuer (distribués en avance)	<u>(103 290)</u>	<u>354 622</u>
	<u>20 414 455 \$</u>	<u>19 855 537 \$</u>

COPIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

9. CRÉDITEURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Fournisseurs	37 890 \$	18 281 \$
Frais courus	152 714	29 999
Salaires et vacances à payer	121 308	42 418
Sommes à remettre à l'État	<u>14 071</u>	<u>175 342</u>
	<u>325 983 \$</u>	<u>266 040 \$</u>

10. DETTE À LONG TERME

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Prêt au montant en capital de 40 000 \$, dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêt, remboursable le 31 décembre 2023. La direction reconnaît avoir l'intention de poursuivre les activités, et de rembourser le prêt en entier le 31 décembre 2023. L'organisme bénéficiera alors d'une remise de capital de 10 000 \$, déjà comptabilisée aux revenus à l'état des résultats au 31 mars 2021 lors de l'octroi du prêt. Autrement, si le prêt n'est pas remboursé au 31 décembre 2023, il sera remboursable sur une période de 24 mois échéant au 31 décembre 2025 et portera intérêt au taux de 5%.	30 000 \$	30 000 \$
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>30 000</u>	<u>-</u>
	<u>- \$</u>	<u>30 000 \$</u>

COIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

11. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX ACTIFS INCORPORELS

Les apports reportés afférents aux actifs incorporels représentent des apports reçus servant au développement d'un logiciel. Ils sont amortis linéairement sur la même période que l'actif incorporel afférent, soit sur une période de 5 ans. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes:

	<u>Solde au 31 mars 2022</u>	<u>Octroi</u>	<u>Amortissement de l'exercice</u>	<u>Solde au 31 mars 2023</u>
Ministre du Patrimoine canadien	<u>224 100</u> \$	<u>-</u> \$	<u>49 800</u> \$	<u>174 300</u> \$

12. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration de l'organisme a préalablement réservé un montant de 1 700 000 \$ pour les opérations courantes. Il doit posséder les liquidités ou quasi-liquidités équivalentes au montant de sa réserve.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2023, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 100 000\$ pour un fonds d'indemnisation et 1 200 000 \$ à une réserve de développement.

La direction de l'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

13. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu d'un bail pour ses locaux et de contrats de services avec des fournisseurs technologiques totalisent 1 735 267 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours de prochains exercices sont les suivants :

2024	594 255 \$
2025	231 433 \$
2026	232 574 \$
2027	193 430 \$
2028	193 430 \$
Autres	290 145 \$

14. ÉVENTUALITÉS

L'organisme fait face à des réclamations d'ex-employés dans deux causes alléguant un congédiement injustifié et du harcèlement psychologique. L'organisme conteste les réclamations, qui, de l'avis des conseillers juridiques de l'organisme, sont sans fondement. Il n'est actuellement pas possible d'évaluer le dénouement des litiges et le montant que l'organisme pourrait, le cas échéant, devoir verser. L'organisme dispose également d'assurances qui pourraient couvrir une partie ou la totalité des sommes, le cas échéant. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des actions et autres placements cotés en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes débiteurs. Il consent des licences qui font l'objet de contrats spécifiques et établit au besoin une provision pour créances douteuses..

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme, de ses droits et produits de placements à distribuer et de ses créiteurs.

COPIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION)**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ANNEXE A - REVENUS DE GESTION		
Produits des licences	16 138 804 \$	15 517 355 \$
Provision pour redevances	<u>(13 717 984)</u>	<u>(13 188 528)</u>
	2 420 820	2 328 827
Revenus d'administration	95 232	82 044
Autres revenus	<u>9 418</u>	<u>-</u>
	<u><u>2 525 470</u></u> \$	<u><u>2 410 871</u></u> \$

Sous réserve des licences multinationales, l'organisme conserve 15% des produits de licences afin d'en assurer la gestion et la distribution.

ANNEXE B - AUTRES PRODUITS (CHARGES)

Intérêts et dividendes	489 069 \$	302 542 \$
Gain (perte) sur cession de placements	(463 751)	7 939
Honoraires de gestion	(2 222)	(24 358)
Gain (perte) non réalisée sur les placements	<u>151 450</u>	<u>(380 659)</u>
	174 546	(94 536)
Provision pour distribution	<u>148 364</u>	<u>(80 355)</u>
	<u><u>26 182</u></u> \$	<u><u>(14 181)</u></u> \$

L'organisme distribue 85% des produits générés par les placements déduction faite des frais afférents aux ayants droit et conserve 15% afin d'en assurer la gestion et la distribution.